

Conservation

Un nouveau plan d'action 2

pour l'Aigle de Bonelli!
Bilan reproduction 2013 **3**

- La chasse au service de la protection de l'Aigle de Bonelli
 - Le premier trio d'Aigles de Bonelli 4 en France ?
 - Bilan de la Charte avifaune 5 PNAAB - ERDF (2011 - 2013)
 - Cinq nouveaux Aigles de Bonelli **6** et quatre Aigles royaux équipés.

Mena**c**es

Le tir illégal deviendrait-il la première cause de mortalité de l'Aigle de Bonelli en France ?

En route pour un nouveau Plan national d'actions!

L'année 2014 marque le lancement du nouveau PNA en faveur de l'Aigle de Bonelli dont la durée est prévue pour 10 ans soit une avancée depuis les plans précédents qui n'étaient mis en œuvre que pendant cinq ans... Espérons que ce délai supplémentaire, s'il est accompagné de moyens financiers en conséquence, permettra de mettre en œuvre des actions ayant un impact mesurable sur la conservation de cette espèce emblématique de nos régions méditerranéennes!

Car les menaces pesant sur l'Aigle de Bonelli sont loin d'avoir disparu de nos territoires. Si des progrès importants ont été accomplis avec les distributeurs d'électricité comme ERDF (dont un bilan de la Charte est présenté dans ce numéro), le tir illégal refait son apparition avec deux oiseaux abattus au cours de l'année 2013... Et ceci sans compter l'explosion des projets éoliens et photovoltaïques industriels qui réduisent comme peau de chagrin les quelques territoires préservés utilisés par les grands rapaces de nos régions.

Afin de répondre à ces interrogations, les différents projets d'équipement télémétriques en cours devraient nous permettre de mieux comprendre l'utilisation des domaines vitaux au cours des saisons. Mais gardons espoir ! Avec 30 couples cantonnés, la population a produit 32 jeunes en 2013, ce qui laisse

augurer la possible reconquête d'anciens voire de nouveaux sites dans les années qui viennent.

Olivier ScherCoordonnateur technique du PNAAB
Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Un nouveau plan d'action pour l'Aigle de Bonelli!

Olivier Scher, CEN Languedoc-Roussillon, pna@cenlr.org

Des actions de conservation conduites depuis près de 40 ans!

Bénéficiant d'actions de protection bénévoles dès 1978 (surveillance des aires et sensibilisation à cette époque) puis d'un plan de sauvegarde soutenu par le Ministère en charge de l'environnement à partir de 1984, l'Aigle de Bonelli a ensuite bénéficié de diverses politiques environnementales jusqu'à l'initialisation de la politique ministérielle des Plans nationaux en faveur des espèces menacées en 1996. Tout d'abord appelés plans nationaux de restauration ils ont été renommés Plans nationaux d'actions (PNA) à partir de la fin 2008 en même temps que leur cadre d'application était précisé. Ces plans sont depuis lors intégrés dans le code de l'environnement (art. L411-1, L. 411-2). Deux plans nationaux Bonelli de cinq ans (1999 - 2003 puis 2005 - 2009) ont précédé. Ces politiques sont mises en œuvre par le Ministère en charge de l'environnement et s'intègrent aux objectifs de la Stratégie nationale de la Biodiversité issue du sommet de Rio qui s'est tenu en 1992 et de la convention internationale sur la Biodiversité qui en a résulté. Après la fin du deuxième plan, deux phases d'évaluation puis de rédaction d'un nouveau PNA (2010 à 2013) ont été menées en parallèle et sans interruption des actions concrètes de préservation de l'espèce et de ses habitats.

2014 - 2023 : un nouveau PNA pour l'Aigle de Bonelli

Après une grosse année de rédaction assurée par un comité composé des différents acteurs du Plan sous la houlette des CEN L-R et PACA, un nouveau PNAAB a été produit et présenté au Ministère, en commission CNPN, le 11 septembre 2013. L'avis émis par le Conseil a été favorable (à l'unanimité) et la

Ministre en charge de l'environnement l'a

validé quelques semaines plus tard en insistant particulièrement sur deux points :

- 1. poursuivre les actions visant à réduire les menaces pesant directement sur l'espèce à savoir (i) les électrocutions/ percussions sur les lignes électriques et (ii) la dégradation des habitats de l'espèce et plus particulièrement les projets éoliens et photovoltaïques envisagés dans les domaines vitaux de l'espèce;
- 2. engager des actions de reconquête des sites vacants.

Ce nouveau Plan présente la particularité de se dérouler sur 10 ans, une première pour un Plan consacré à cette espèce. En termes opérationnels, 7 grands objectifs ont été définis regroupant 28 actions.:

- Obj. 1 : Réduire et prévenir les facteurs de mortalité d'origine anthropique;
- Obj. 2 : Préserver, restaurer et améliorer l'habitat;
- Obj. 3: Organiser la surveillance et diminuer les sources de dérangement;
- Obj. 4: Améliorer les connaissances pour mieux gérer et mieux préserver l'Aigle de Bonelli:
- Obj. 5 : Favoriser la prise en compte du Plan dans les politiques publiques;
- Obj. 6 : Faire connaître l'espèce et le patrimoine local remarquable;
- Obj. 7: Coordonner les actions et favoriser la coopération internationale.

Parmi ces opérations, des efforts importants seront consacrés à la reconquête des sites vacants ou de nouveaux sites avec l'objectif de permettre à la population de croître et de reconquérir son territoire passé. A l'exception d'une installation qui n'a pas perduré dans le temps, la population d'Aigle de Bonelli n'a en effet plus progressé depuis 2011...

Autre objectif d'envergure, poursuivre les efforts consacrés à la télémétrie et donc les équipements d'oiseaux. Les données récoltées depuis 2009 nous ont largement démontré leur intérêt en termes de définition précise des domaines vitaux et de leur utilisation par les couples cantonnés. L'objectif à terme (d'ici à 5 ans) serait de pouvoir lancer une thèse basée sur ces jeux de données afin de les analyser finement et mettre en œuvre des actions concrètes de conservation sur le terrain. Par ailleurs le travail de suivi, surveillance et baguage reste au cœur du dispositif, ces actions permettant d'évaluer au mieux l'état de santé de la population. Les observateurs impliqués dans les suivis seront donc plus que jamais sollicités afin d'accompagner les opérateurs du PNAAB à atteindre les ambitieux objectifs affichés.

Néanmoins il reste à souligner que la mise en œuvre de toutes ces actions repose sur la volonté de l'État et des collectivités à soutenir financièrement cette politique dans la durée.



Coordination















































Bilan reproduction 2013

Olivier Scher, CEN Languedoc-Roussillon, pna@cenlr.org, **Cécile Ponchon**, CEN PACA, cecile.ponchon@cen-paca.org & **Michel Mure**, LPO Rhône-Alpes, michel.mure@lpo.fr

L'Aigle de Bonelli est une espèce présentant de fortes fluctuations de son succès reproducteur (cf. figure ci-après): après une année 2012 catastrophique (la pire enregistrée depuis plusieurs années), l'année 2013 apparaît comme l'une des meilleures avec pas moins de 32 jeunes à l'envol pour 30 couples cantonnés. Ce nombre de couples reste donc quant à lui stable n'évoluant plus depuis 2011. Comme on peut le constater dans le tableau suivant, 25 couples ont pondu cette année soit un de plus que les cinq années précédentes. Sur ces 25 couples, 21 sont allés jusqu'à l'éclosion ce qui contraste fortement avec ce qui avait été observé en 2012 (47 % d'échec pendant l'incubation). Nous retrouvons donc les moyennes classiques pour l'espèce. De plus, les résultats de la reproduction observée cette année permettent de faire monter la moyenne de productivité à 0,92 jeunes à l'envol par couple cantonné. Enfin, 32 jeunes se sont envolés de leurs nids comme cela avait déjà été

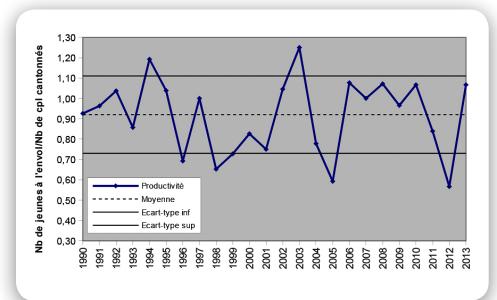
Certains éléments sont à retenir au sujet de la

observé en 2010.

saison de reproduction 2013. En premier lieu, la première reproduction réussie sur le site 21 (Gard) après trois années d'échec et des envols réussis dans le Var et le Vaucluse. Ces succès sont à noter, en particulier du fait de la pression d'Aigles royaux sur au moins un site. Du côté des mauvaises nouvelles, un nouvel échec dans les Pyrénées-Orientales dont les causes ne semblent pas être liées à du dérangement ou des relations inter-spécifiques (forte pression d'observation). Les sites de la Sainte-Victoire ont subi un double échec avec l'abandon des deux nids quelques jours après l'éclosion. Là encore, aucune explication n'a pu être apportée. Des observations étonnantes de changement de site pour un mâle des Alpilles ou de la cohabitation d'un couple avec un jeune mâle bagué en 2011 dans le Var sont à noter. Dans les Gorges de l'Ardèche, c'est une jeune femelle qui est venue perturber le couple du site 15 mais qui a été retrouvée plombée en avril 2013. En 2013, 9 recrutements ont été constatés (sans colonisation de nouveaux sites) ce qui reste dans la moyenne de ce que nous observons depuis plusieurs années. Néanmoins, sur les huit couples ayant connu un recrutement, quatre couples ont mené des jeunes à l'envol. On notera tout de même que dans les Bouchesdu-Rhône (site n°8), ce sont les deux individus du couple qui ont changé sur un site qui a déjà subi 7 recrutements en 5 ans! Une reprise a

été notée, la femelle équipée d'une balise dans

Evolution de la productivité (nombre de poussins envolés par rapport au nombre de couples cantonnés) au cours des 23 dernières années. Source : CEN PACA.



Bilan de la reproduction en 2013 et évolution sur les cinq dernières années

Départe- ment	Site connus	Sites suivis	Sites occupés	Couples pondeurs	Couples avec éclosion	Couples avec envol	Poussins envolés
Aude	4	2	1	1	1	1	1
Gard	11	2	4	4	2	2	3
Hérault	16	8	6	5	5	5	8
Pyrénées Orientales	5	1	1	0	0	0	0
Ardèche	10	2	2	1	1	1	2
Var	5	1	1	1	1	1	2
Vaucluse	12	1	1	1	1	1	1
Bouches- du-Rhône	20	16	14	12	10	9	15
TOTAUX 2013	83	33	30	25	21	20	32
2012	83	36	30	24	14	11	17
2011	83	65	31	24	20	18	26
2010	83	39	30	24	21	20	32
2009	83	56	29	24	20	18	28

les Gorges du Gardon retrouvée morte le 21 octobre 2012 aussitôt remplacée par un autre individu (échec à l'incubation pour cette première reproduction).

Merci à l'ensemble des membres du réseau des observateurs Bonelli qui œuvrent avec passion sur le terrain en PACA, Languedoc-Roussillon, et Rhône-Alpes. Ce réseau est à la base des actions de conservation engagées dans le Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli.

Rilan des recrutements

Année	Adultes cantonnés	Nombre de recrutements	
2013	60	9	
2012	60	6	
2011	62	8	
2010	60	9	
2009	58	9	

Conservation

4

La chasse au service de la protection de l'Aigle de Bonelli

Eva Faure et **Matthieu Zanca Rossi** - FRC LR - efaure@chasseurdefrance.com

La Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc Roussillon est membre du PNAAB depuis 2006. De par son statut au sein du PNA et sa représentation dans le monde cynégétique régional, la FRC LR s'investit depuis 2006 dans la conservation de l'Aigle de Bonelli par le biais de projets.

La première phase consistait à la réalisation d'enquêtes de terrain auprès de sociétés de chasse pour aboutir à un bilan de l'abondance du petit gibier et de ses évolutions, des pratiques cynégétiques et des aménagements de milieux mis en place, de la connaissance des chasseurs de l'Aigle de Bonelli et de leur position face à Natura 2000. Des aménagements de terrain favorables aux espèces proies de l'Aigle de Bonelli (culture faunistique, garenne artificielle, etc.) ont été réalisés par les sociétés de chasse. En complément de ces aménagements, un travail de médiation et d'information sur l'Aigle de Bonelli a été conduit auprès des acteurs cynégétiques.

Un bilan de ces actions a mis en avant des points positifs, comme, par exemple, une bonne implication des chasseurs dans cette démarche, et négatifs comme, la survenue inacceptable d'actes de braconnage, de tirs illégaux de rapaces. En s'appuyant sur ces constats, la FRC LR a lancé depuis avril 2013, une troisième phase à ce projet qui poursuit trois objectifs : la concertation et co-construction d'outils, la sensibilisation des acteurs cynégétiques aux problématiques de conservation de l'Aigle de Bonelli et la recherche de la compréhension mutuelle des différents acteurs de cette problématique. Depuis septembre la phase de concertation a commencé, des actions ont déjà démarré. La FRC LR a présenté le projet aux opérateurs techniques du PNA AB et aux FDC. Une collaboration avec la ZPS du massif de la Clape est déjà en place : une action commune, LPO 11 / chasseurs locaux, de prospection et de surveillance de l'Aigle de Bonelli a eu lieu en ianvier 2014. Une collaboration de la FDC 30

avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon est initiée sur le Camp des Garriques. D'autres actions locales devraient voir le jour. De plus, la FRC LR participe à des réunions au sujet novateur comme la convention grand rapace qui lie la LPO Grands Causses, la FDC 48, l'ALEPE et le Parc National des Cévennes pour la protection des grands rapaces de la Lozère. Dans un objectif de conservation de l'Aigle, une méthodologie de priorisation des aménagements de territoires en faveur des espèces proies de ce rapace sera établie. Enfin un travail de sensibilisation, afin de lutter contre les tirs illégaux de rapaces, est aussi en cours. Ce projet devrait permettre d'enclencher une véritable démarche dans la conservation de l'Aigle de Bonelli et des rapaces en général. L'Europe (FEDER), la Région Languedoc-Roussillon, la fondation Edouard et Geneviève BUFFARD et la Fondation de France à laquelle elle est affiliée, ont permis la réalisation de ce projet à l'aide de leur contribution financière. La FRC LR tient à les remercier sincèrement pour leur encouragement du monde cynégétique pour la conservation de l'Aigle de Bonelli.

Le premier trio d'Aigles de Bonelli en France ?

Christian Foucqueteau, Geneviève Guicheteau, Michel et Marie-Josée Metayer observateurs bénévoles – CEN PACA

23 mars 2013: la couvaison du couple CT et OH1 du site 34 a commencé depuis 25 jours. Les oiseaux se relaient bien et, en cette année 2013, tout semble aller pour le mieux, sans perturbation apparente pour cette nouvelle reproduction. A 10h00, nous arrivons au point d'observation et quelque chose cloche: deux aigles volent ensemble au-dessus de nous, la femelle CT avec son antenne toujours visible et un individu inconnu au ventre roux que nous ne connaissons pas.

Le mâle, lui, est sur le nid. Stupeur et étonnement, vérification plutôt 2 fois qu'une... Dans le ciel, les deux aigles festonnent, plongent en piqués, volent en parfaite harmonie. Finalement, ils partent vers l'Est; le mâle, lui, restera imperturbable sur le nid. Cette première observation d'un troisième oiseau auprès du couple de la Côte bleue se reproduira cinq fois entre le 23 mars et le 9 avril 2013, en pleine couvaison. A partir de l'éclosion, les 11 et 13 avril 2013, nous ne le verrons plus. Il disparaîtra sans que nous ayons pu l'identifier. A-t-il été chassé ? Était-ce un petit du couple, « nostalgique » de la vue magnifique sur Marseille ou un étranger de passage ? Nous ne le saurons pas. Déception, tant pis!

Dès cette époque-là, nous avions remarqué qu'il n'y avait pas de véritable animosité entre les trois oiseaux : la femelle restait indifférente ou se prêtait volontiers à des jeux aériens avec l'inconnu, comme avec le mâle habituel. La reproduction en cette année 2013 fut un succès : deux beaux aiglons, FL et F6 qui prennent leur envol les 17 et 26 juin. Pendant l'été, la pression d'observation se fait plus légère. Seules trois observations sont faites en juillet et le bel inconnu ne sera jamais vu. Puis, au retour des vacances, le 27 août, petite visite de routine sur le site 34 et surprise! Un inconnu est de nouveau présent au côté du couple habituel! Est-ce le même qu'au printemps ou un autre? Mystère...

Celui-ci présente des flammèches blanches sur la tête et rousses sur le ventre, le cou beige et le dos marron. Il semble parfaitement s'entendre avec le couple et pratique même avec le mâle des jeux aériens: ils s'attrapent les pattes en vol.



Aucune manifestation d'agressivité.
Mais encore une fois, nous ne savons pas qui il est. Enfin, le 8 septembre 2013, Christian arrive à lire la bague jaune: LC, à priori un mâle, né dans le Var, près de Toulon et bagué en 2011. A partir de fin août, nous le reverrons presque à chaque visite sur le site, toujours avec les mêmes comportements : le couple CT / OH1 apparemment toujours cohérent et LC toujours à leur côté, proche dans la falaise ou parfois sur le même perchoir, partant ou revenant avec eux.

Jusqu'au bouclage de cet article, à la mijanvier 2014, nous avons pu observer plusieurs accouplements avec le mâle «légitime» et trois tentatives ratées avec le mâle «nouveau». La femelle paraît réceptive aux deux, le nouveau mâle semblant assez maladroit. De nombreuses «attaques», parfois timides, parfois spectaculaires, du mâle «nouveau» par le mâle «légitime» sont observées. Jusqu'à présent, elles ne sont jamais poursuivies avec insistance et les trois oiseaux continuent à vivre et voler ensemble. Le «nouveau» mâle a couramment été observé paradant, rechargeant et rangeant les nids. Il se tient parfois tout près de la femelle sur les perchoirs ou sur les nids, l'autre mâle tentant alors de le déloger avec plus ou moins de succès. Les observateurs sont vraiment très curieux de voir quelle sera la suite des événements!

Bilan de la Charte avifaune PNAAB-ERDF (2011-2013)

Olivier Scher, CEN Languedoc-Roussillon, pna@cenlr.org

A l'instar du Comité national avifaune (CNA) et dans la continuité des actions menées en PACA par la LPO PACA avec ERDF, un comité régional avifaune a été créé en région Languedoc-Roussillon afin de piloter les actions de la Charte avifaune signée en 2011. Cette Charte multipartenariale a été signée par ERDF Méditerranée avec un certain nombre de partenaires : DREAL L-R, ONCFS L-R, Meridionalis, CEN L-R et LPO Rhône-Alpes et concerne les quatre départements littoraux de la région. Son principal objectif est d'identifier et neutraliser les lignes et poteaux dangereux pour les grands rapaces et un certain nombre d'autres espèces concernées, inscrites dans des PNA (Outarde, Grand Tétras, etc.) avec un zoom particulier sur l'Aigle de Bonelli (cf. Bonelli infos n° 14).

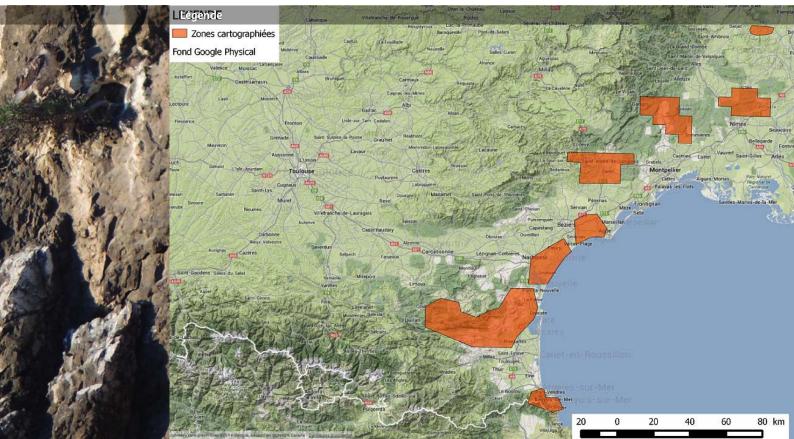
Signatures de conventions

Au cours de la Charte, deux conventions de travaux bilatérales ont été signées : l'une avec le CEN L-R concernant la zone d'erratisme Est – Sud-Est de Béziers, l'autre avec le GOR concernant la ZPS Massif des Albères. Ces conventions permettent de cadrer les interventions d'ERDF vis-à-vis des enjeux avifaunistiques.

Informatisation des cartographies

Pendant plusieurs années, les associations locales ont produit des études de dangerosité des lignes et poteaux électriques dans toute l'aire occupée en France par l'Aigle de Bonelli. Après l'élaboration d'une méthode d'intégration de ces études « papier » au système d'information géographique (SIG) d'ERDF en PACA, un travail similaire a pu être conduit par Meridionalis en Languedoc-Roussillon. Cette informatisation est essentielle puisqu'elle permet de suivre en direct les travaux menés par ERDF sur des secteurs identifiés comme problématiques et ainsi privilégier certaines interventions de neutralisation (enfouissement de lignes par exemple) quand cela est possible.

Localisation des études intégrées au SIG d'ERDF. Cartographie *Meridionalis* et CEN L-R



6

Conservation

Travaux de neutralisation préventive

Un des principaux objectifs de la Charte est de hiérarchiser les secteurs de travaux afin de répondre en priorité aux besoins en termes de neutralisation. C'est ainsi que la zone d'erratisme de Béziers SE, qui avait connu de nombreuses électrocutions de jeunes aigles depuis 2009 a été choisie en premier pour les travaux.

L'ensemble des huit secteurs identifiés a bénéficié de mesures de travaux dont les résultats sont présentés dans le tableau cidessous.

Un travail équivalent est conduit en région PACA avec la prise en compte prioritaire de l'Aigle de Bonelli. En Rhône-Alpes (Ardèche) des actions de neutralisation visant l'aigle sont réalisées par ERDF/LPO RA depuis 2005. En Languedoc-Roussillon, ces interventions représentent un investissement de près de 450 000 € de la part d'ERDF sur la durée de la Charte soit 3 ans.

Travaux de neutralisation curative

En parallèle à ce programme, une action de neutralisation curative est menée sur tous les poteaux qui ont conduit à des électrocutions quelle que soit l'espèce touchée et quelle que soit la localisation de l'accident (hors zone d'étude par exemple). Pour se faire, une fiche de signalisation a été diffusée, en particulier sur le site de faune-lr et en interne chez ERDF avec les

personnes ressources à contacter (*Meridionalis* et ONCFS). Il faut noter que de plus en plus de cas sont signalés par des agents d'ERDF et que la plupart des oiseaux signalés sont de grosses espèces (cigognes, buses, etc.) plus faciles à repérer. En termes de bilan, fin 2013, 40 incidents étaient parvenus à ERDF dont 27 ont été traités jusqu'à présent.

Conclusion

Le cadre de la Charte a permis aux différentes parties prenantes d'apprendre à discuter ensemble et à partager leur culture respective. De réels progrès ont été faits dans le sens d'une meilleure prise en compte de la problématique électrocution par ERDF avec des moyens importants dédiés à l'action.

Dans la continuité de cette première Charte, un nouveau volet est en préparation (2014 - 2016) avec une action toujours centrée sur l'Aigle de Bonelli mais qui recoupe très souvent d'autres enjeux avifaunistiques. Un rapprochement est envisagé avec la LPO PACA afin de mieux coordonner les actions entre les deux régions mais également avoir un meilleur partage de ce qui est fait dans les différents territoires. Du côté de la région Rhône-Alpes, un comité régional élargi a été mis en place incluant à la fois ERDF et RTE. Enfin, une action dédiée à cette problématique a été rédigée dans le nouveau PNAAB: « 1.1. Limiter l'impact des poteaux et lignes électriques ».

Cinq nouveaux Aigles de Bonelli et quatre Aigles royaux équipés.

Cécile Ponchon, CEN-PACA, cecile.ponchon@cen-paca.org, Bérenger Rémy, COGard, bremy@cogard.org & Patrick Boudarel, DREAL LR

Le programme de suivi télémétrique continue de s'étendre avec, en fin d'année 2013 et début d'année 2014, l'équipement de cinq Aigles de Bonelli supplémentaires et deux Aigles royaux. Ces suivis s'inscrivent dans deux projets différents: l'un constitue une des actions préparatoires du « LIFE des Alpilles » porté par le Parc naturel régional des Alpilles visant à mieux connaître les domaines vitaux des quatre couples d'Aigles de Bonelli nicheurs des Alpilles pour la mise en place d'actions concrètes pour améliorer l'habitat de l'espèce et les ressources alimentaires (ouverture du milieu, entretien des milieux ouverts par redéploiement du pastoralisme, aménagements cynégétiques favorables aux populations proies...). Cette action est portée par le CEN PACA. Le deuxième projet s'inscrit dans le programme

Zone d'étude	Nombre de poteaux à traiter	Nombre de poteaux traités	% de traitement réalisé	
Gard_Z1_Gardon	985	137	13,9	
Gard_Z2	432	30	6,9	
Gard_Z3_Basse Ardèche	177	27	15,2	
Béziers Est	250	132	52,8	
Salagou	1488	156	10,5	
Basses-Corbières	1344	66	4,9	
Pays de Sault	54	53	98,1	
Albères	205	36	17,6	



Natura 2000 de la ZPS « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses » coordonné par le COGard dans le cadre d'un appel d'offre de la DDTM du Gard. Les objectifs de ce projet sont dans un premier temps les mêmes que pour les Alpilles: améliorer les connaissances des espèces sur le territoire dans le but de mettre en œuvre des actions concrètes de conservation (sécurisation des lignes électriques, gestion des habitats...) et dans un second temps de mieux appréhender les relations interspécifiques entre Aigle de Bonelli et Aigle royal dont deux couples sont distants d'environ six kilomètres. Nous soupçonnons un effet négatif de l'Aigle royal sur la reproduction de l'Aigle de Bonelli voisin. C'est pour ces raisons que des individus des deux couples ont été équipés.

Pour l'équipement des oiseaux, la première étape consiste à repérer et préparer le lieu précis de capture favorable, afin d'obtenir les meilleures chances de réussite le jour J, opération que l'on nomme « habituation ». Dans le Gard, elle a été réalisée grâce à l'engagement de plusieurs bénévoles (Michel Armant, Bernard Ricau, Gérard Toreilles, François Livet, Gaël Karczewski) et structures (COGard et Parc National des Cévennes). Dans les Alpilles, c'est le personnel du CEN PACA qui s'en est chargé.

Les premières captures de Bonelli ont eu lieu début décembre dans le Gard et les Alpilles puis trois ont suivi mi-janvier ainsi que celle d'un 1er aigle royal dans l'Hérault. La capture d'un des aigles royaux gardois a eu lieu en février, ainsi que celle de deux autres aigles royaux héraultais (portant ainsi à 4 le nombre de ces derniers à cette date). Comme depuis plusieurs années, c'est Victor Garcia Mattarranz (mis à disposition par le Ministère de l'environnement espagnol) qui a réalisé ces captures assisté par Alain Ravayrol, Michel Mure, Cécile Ponchon, Jérémie Demay et Bérenger Rémy. Christian Itty a été associé aux captures d'Aigles royaux en tant que responsable du programme de marquage pour cette espèce. Le dernier Aigle de Bonelli capturé aura battu plusieurs records pour Victor, celui de la plus longue tentative de capture (sept jours au total) et de la plus grosse femelle capturée (3,1 kg). Il a signé ce jour-là sa 1 $298^{\text{ème}}$ capture de rapaces pour pose de balise. Les balises utilisées (Ecotone) sont différentes des précédentes (voir Bonelli info n°14), s'affranchissant des contraintes du système ARGOS en fournissant les données via le réseau GSM (de 1 à 24 points par jour), couplé à une réception par VHF sur le terrain grâce à une antenne de réception (prise de points allant de un point toutes les 10 minutes à un point toutes les 4h, avec données complémentaires (altitude ou vitesse, elles présentent par contre la limite d'être peu précise sur les altitudes, à l'usage)). La durée de vie de ces balises est estimée à deux ans.

Ces informations permettront de définir les domaines vitaux avec précision, permettant d'identifier les zones d'alimentation, les perchoirs, les trajectoires de déplacement, etc. pour permettre une meilleure prise en compte de l'espèce sur son territoire (identification des poteaux électriques dangereux, préservation des zones d'alimentation face à l'artificialisation des habitats, amélioration de la ressource alimentaire...).

Ces nouveaux individus suivis par GPS portent à treize le nombre d'Aigles de Bonelli équipés en France, dont neuf sont toujours en cours de suivi. L'équipement d'Aigles royaux, et des deux individus d'un même couple d'aigle de Bonelli, sont des « premières » en France. Il reste donc un Aigle de Bonelli à équiper dans les Alpilles, quand les jeunes seront suffisamment emplumés pour supporter l'absence inhabituelle d'un adulte. D'autres projets d'équipement sont en projet pour la fin de l'année 2014 : un pour le dernier couple du Var, porté par Toulon Provence Méditerranée, animateur de la ZPS avec l'assistance technique du CEN PACA, l'autre dans l'Hérault avec trois Aigles Bonelli et un Aigle royal sur la ZPS « Haute garrigues du Montpelliérais » porté par la communauté de communes du Pic Saint-Loup où les mêmes questions se posent que dans le Gard.



Menaces

Le tir illégal deviendrait-il la première cause de mortalité de l'Aigle de Bonelli en France ?

Olivier Scher, CEN Languedoc-Roussillon, pna@cenlr.org & Michel Mure, LPO Rhône-Alpes, michel.mure@lpo.fr

Un constat amer

Deux de plus! C'est le constat amer que les opérateurs du PNAAB font en ce début d'année suite à la découverte de deux cadavres d'Aigles de Bonelli au cours de l'année écoulée, à savoir un en Ardèche (le 5 avril) puis un dans le Massif des Alpilles (le 25 novembre). Le premier oiseau retrouvé était une femelle âgée d'environ 4 à 5 ans tandis que le deuxième était un jeune oiseau de l'année né dans un massif voisin. Ces deux oiseaux ont été rapidement pris en charge par les services de l'ONCFS afin d'être radiographiés – opération à conduire de manière systématique en cas de découverte d'un cadavre de rapace. Sans trop de surprises, les deux aigles découverts contenaient chacun plusieurs plombs de chasse.

Une longue série noire:

Ces actes de tirs illégaux (hors période de chasse pour l'oiseau ardéchois) portent à neuf les cas de destruction intentionnelle enregistrés sur l'espèce depuis 2008 (7 tirs et 2 empoisonnements). Sur la même période, les électrocutions – considérées comme la première cause de mortalité de l'espèce jusqu'à présent – représentent un total de 8 cas. Par ailleurs, l'examen de l'âge des individus retrouvés morts, montre que le braconnage a un impact beaucoup plus lourd pour cette espèce avec 5 adultes touchés contre un seul dans le cas des électrocutions. L'Aigle de Bonelli est en effet une espèce longévive (espérance de vie moyenne de 17 ans environ, atteignant exceptionnellement 30 ans) qui ne se reproduit pour la première fois qu'à 4 ou 5 ans.

La mort d'adultes a donc un impact très fort sur la population d'Aigles de Bonelli.

Des actes classés sans suite

Si ces actes de destruction sont toujours suivis de plaintes contre X, ils n'aboutissent en général à aucune condamnation, du fait du manque d'éléments précis et des moyens disponibles dédiés aux enquêtes. C'est en partie pour ces raisons qu'une action spécifique a été proposée dans le cadre du PNAAB - Action 3.2: Faciliter l'intervention de la police de la nature. L'objectif est de former, à la reconnaissance et à l'importance de l'Aigle de Bonelli, les agents assermentés (Gendarmerie, ONF, ONCFS, RNN) amenés à intervenir dans les zones fréquentés par l'espèce. Il est également prévu de sensibiliser les procureurs de la République à la problématique de conservation de cette espèce, ceci de manière à assurer un meilleur suivi mais également une meilleure prise en compte de l'espèce dans les plans de contrôle.

Il faut rappeler que les risques encourus par toute personne tirant sur un rapace peuvent aller jusqu'à 15 000 euros d'amende et 3 ans de prison. En parallèle à cette action la Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon

porte une action visant à une meilleure appropriation de l'espèce par le monde de la chasse. Ces actes mettent à mal les efforts humains, techniques et financiers consentis par les partenaires réunis autour du PNAAB. De plus et surtout, ils ont de réelles conséquences sur le devenir de l'espèce en France. Actuellement la productivité de la population est faible car les couples sont composés, pour une part importante, d'oiseaux inexpérimentés immatures ou subadultes. Ceci est dû au fait que les partenaires qui disparaissent (notamment à cause du tir) sont remplacés par des jeunes individus. Les tirs ont donc un double impact sur la population : ils réduisent le nombre d'oiseaux dans la population et ils affaiblissent la productivité de celle-ci. Il est important de tout mettre en œuvre pour que les personnes susceptibles de faire de tels actes soient informées des risques qu'elles prennent face à la loi et de la responsabilité qui pèse sur elles vis-à-vis du devenir de l'espèce en France.



Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli

Bonelli info – Feuille de liaison des acteurs de la conservation de l'aigle de Bonelli en France

DREAL coordinatrice du plan : DREAL Languedoc-Roussillon

58 avenue Marie de Montpellier - CS 79 034 -34 965 Montpellier Cedex 2 - Tél : 04 67 15 41 41 Opérateur technique : CEN Languedoc-Roussillon

474 allée Henri II de Montmorency -34 000 Montpellier - Tél : 04 67 29 90 65 Bonelli Info est réalisé par la LPO Mission Rapaces, Parc Montsouris, 26 boulevard Jourdan, 75 014 Paris

mail: rapaces@lpo.fr

Le site du PNAAB www.aigledebonelli.fr











Réalisation : Pascal Orabi. Comité de rédaction : PNAAB Photo de couverture : David Lacaze Maquette / composition : Em. Caillet Document publié avec le soutien du Ministère en charge de l'écologie

LPO 2014 © - papier recyclé